

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2025 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur BOURDIN, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame ARBORE, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Madame QUELIN, Monsieur ABBES.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Monsieur FORTIN à Madame PARIS
Monsieur GRANJU à Monsieur FABRE
Madame ARMAND à Monsieur GUEUR
Monsieur LARBI à Monsieur CHRISTIN
Madame MEYZONNY à Monsieur ABBES

ABSENTS :

Monsieur KARTAL
Madame ARENA
Monsieur RIBIERE
Madame PONCET

Le quorum est atteint.

Monsieur RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

2025.07.10

TARIFS DES SALLES ET SERVICES COMMUNAUX – MISE À JOUR

(Rapporteur : Daniel FABRE)

Nomenclature : 7.1.2.2 Tarifs des services publics

La Commune fixe les tarifs de l'ensemble de ses services publics en s'appuyant sur quelques principes fondamentaux et notamment, en respectant le principe d'égalité entre usagers du service public et en établissant des critères objectifs et rationnels correspondant au service rendu.

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20251219-DEL_2025_07_10-DE
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025 |

Aujourd'hui, il convient de délibérer sur l'actualisation de l'ensemble des tarifs applicables aux services et équipements municipaux. Plusieurs ajustements sont en effet nécessaires afin de tenir compte des évolutions réglementaires, organisationnelles. Les modifications proposées sont les suivantes :

⇒ **Présence d'agents de sûreté (ADS)**

Conformément aux exigences du plan Vigipirate, la présence d'Agents de Sûreté (ADS) est désormais requise lors de certains événements municipaux et associatifs, incluant notamment l'accueil des vogues.

⇒ **Tarification des manèges**

Une augmentation du tarif au mètre carré applicable aux manèges est proposée, afin d'harmoniser la facturation et de l'adapter aux coûts actuels.

⇒ **Impressions et photocopies – Médiathèque**

Les tarifs des impressions et photocopies réalisées à la Médiathèque font l'objet d'un arrondi au centime inférieur, dans un souci de simplification et de cohérence tarifaire.

⇒ **Location de salle – Réunions dans le cadre des élections municipales**

Dans le cadre de l'organisation de réunions publiques et des élections municipales, la salle de restauration Jean-Jaurès est désormais intégrée à la liste des salles disponibles à la location, tout comme la salle de restauration HAISSOR, la salle des Pérouses étant réservée à l'usage du Centre Social.

⇒ **Concession cimetière**

La grille tarifaire de 2021 a fait ressortir une erreur de plume entre la délibération des tarifs et le règlement du cimetière.

Il convient de corriger ce point afin d'avoir que les usagers aient une meilleure visibilité des tarifs appliqués.

Les tarifs sont détaillés dans les tableaux ci-annexés à la présente délibération et seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2026.

La Commission Municipale **Urbanisme – Bâtiments, Cœur de Ville – Voirie et aménagement urbain – Cadre de vie – Développement durable – Agenda 21**, lors de sa séance en date du **15 décembre 2025** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Culture et Patrimoine** lors de sa séance en date du **15 décembre 2025** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Action Éducative et vie scolaire** lors de sa séance en date du **15 décembre 2025** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Sports – Loisirs – Événementiels et Espace 1500**, lors de sa séance en date du **15 décembre 2025** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Jeunesse**, lors de sa séance en date du **15 décembre 2025** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **15 décembre 2025** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
à l'unanimité, DÉCIDE :

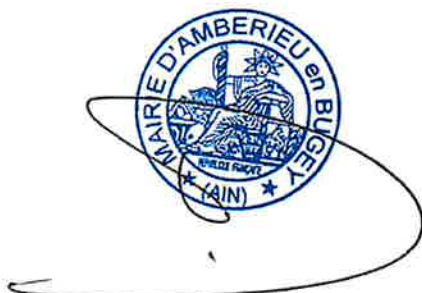
1. **D'ACCEPTER** les tarifs des services communaux applicables à partir du 1^{er} janvier 2026
tels que définis dans les tableaux ci-annexés.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

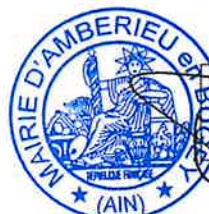
Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 22 DEC. 2025

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal line extending to the right.



Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20251219-DEL_2025_07_10-DE
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025 3